FORMULE 1 RÈGLE 3, ALINÉA a)

N° c	de dossier de la Cour d'appel:
Nc	de dossier la Cour suprême:
	Greffe de la Cour suprême: Whitehorse
COURT D'APP	EL
ENTRE :	
	Appelant/Intimé (Demandeur*)
ET:	
	Appelant/Intimé (Défendeur*)
[* Ne nommer que les parties dont les intérêts risquent d'être du demandeur ou de l'auteur d'une demande dans l'instance	•
AVIS DE DEMANDE D'AUTOR	ISATION D'APPEL
Sachez que	du Yukon de l'ordonnance rendue ieure] le20, te sur une partie du jugement seulement,
[] Décision de la cour de première instance [] Ordonnance d'un organisme créé par une loi [] Jugement sommaire] Décision rendue par un juge en cabinet
 S'il s'agit d'un appel visé par la règle 49 ou le para de la Cour suprême, nommer la personne qui a d'ou donné la directive. Indiquer les domaines du droit que touche l'appel 	abord rendu la décision ou l'ordonnance
[] Constitutionnel/Administratif [] Procédure civil [] Famille [] Accidents de la route [] Municipal [] Biens réels [] Délits [] Equity [] Testaments et successions	ile [] Commercial
Sachez en outre qu'il sera demandé à la Cour d'ap d'ordonner	pel à l'audition de la présente demande que

Les moyens d'appel sont les suivants :	
Le procès/l'audience dans cette instance durera jours/heures.	
Fait à 20 20	
Appelant/Avocat de l'a	
À l'intimé/aux intimés :	
et à son avocat/leurs avocats :	
Le présent avis de demande d'autorisation d'appel est donné par	
dont l'adresse aux fins de signification est la suivante :	,

À l'intimé/aux intimés :

SI VOUS DÉSIREZ PARTICIPER à la présente instance, VOUS DEVEZ DONNER AVIS de votre intention en déposant une formule intitulée « Avis de comparution » (formule 2 des *Règles de procédure de la Cour d'appel*) au registrariat de la Cour d'appel et en signifier une copie à l'appelant DANS LES 10 JOURS après avoir reçu le présent Avis de demande d'autorisation d'appel.

SI VOUS NÉGLIGEZ DE DÉPOSER UN AVIS DE COMPARUTION :

- a) vous serez réputé ne pas prendre position sur la demande;
- b) les parties ne seront pas tenues de vous signifer d'autres documents afférents à la demande.

Le registrariat de la Cour d'appel du Yukon est situé à l'adresse suivante :

Cour d'appel du Yukon Palais de Justice 2134, Second Avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6